

Intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants

Rue Albert 1er 9
5380 Fernelmont
Tel: 081/40.91.60

www.imate-interco.be
contact@imate-interco.be
Fax: 081/40.91.61



imate

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR
DESTINÉ AUX PARENTS
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

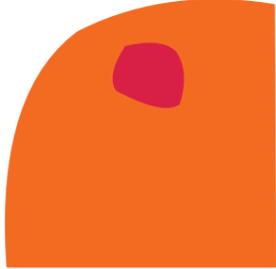


TABLE DES MATIERES

I)	I.M.A.J.E., c'est quoi ?.....	3
II)	Un accueil extrascolaire, pour qui ?	3
III)	Un accueil extrascolaire, quand ?.....	3
IV)	Un accueil extrascolaire, pour faire quoi ?.....	4
V)	Comment inscrire mon enfant ?	4
VI)	Prix et modalités de paiement.....	5
VII)	Santé	5
VIII)	Fin des activités	6
IX)	Repas et collations	7
X)	Effets personnels	7
XI)	Assurances	7
XII)	Contact et informations complémentaires	8

Règlement à l'attention des parents concernant l'Accueil Extrascolaire organisé par I.M.A.J.E.

I) I.M.A.J.E., c'est quoi ?

I.M.A.J.E. (Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants) a été créée à l'initiative de la Province de Namur en octobre 1990 en partenariat avec le privé (Asbl) ou le public (CPAS et Communes).

I.M.A.J.E. a pour mission l'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans des structures adaptées et spécialisées en fonction de la demande de chacun.

L'accueil des enfants, en extrascolaire, est assuré par des éducateurs encadrés par des coordinateurs. Le projet de ces équipes est de susciter la créativité, l'éveil des sens et l'épanouissement de chaque enfant.

Le rôle des éducateurs est d'encadrer les enfants, afin qu'ils puissent participer à des activités sportives, sociales, créatives, culturelles, ... dans le respect de l'autre et de sa différence.

Les activités proposées respectent les besoins affectifs et physiques des enfants : jeux en petits groupes, respect du rythme des enfants, et plus largement, respect du Code de qualité de l'accueil.

II) Un accueil extrascolaire, pour qui ?

A la demande des affiliés de l'Intercommunale, un accueil est organisé, pour tous les enfants scolarisés de 2,5 ans à 12 ans.

Chaque structure IMAJE est indépendante du milieu scolaire. Dès lors chaque enfant a le droit de s'inscrire librement dans un de nos accueils quel que soit l'établissement scolaire fréquenté.

III) Un accueil extrascolaire, quand ?

L'accueil a lieu, en période scolaire, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 7h00 jusqu'au début de l'école et de la fin de l'école jusque 18h30. Certaines structures proposent un accueil centralisé les mercredis de 12h00 à 18h30.

IV) Un accueil extrascolaire, pour faire quoi ?

Conformément au projet pédagogique de l'accueil extrascolaire, le temps d'accueil est structuré en plusieurs moments :

- l'accueil
- les temps de détente
- les repas (le mercredi midi, ou le goûter chaque jour)
- les jeux ludiques, créatifs ou libres (jeux d'extérieurs, jeux de société, sports, ateliers cuisine, ateliers bricolage, jeux d'expression, ateliers jardinage,

Les structures d'accueil extrascolaire ne se définissent pas comme des écoles de devoirs. Dès lors, en fonction des locaux disponibles, un espace peut être réservé à cet effet, mais sans en assurer l'accompagnement.

V) Comment inscrire mon enfant ?

Tout enfant fréquentant l'extrascolaire IMAJE doit être inscrit au sein de notre service, au plus tard, pour le premier jour de l'accueil.

Voici la procédure à suivre afin d'inscrire votre enfant au sein d'un de nos accueils AES :

1/ Vous rendre sur notre site www.imaje-interco.be, sous l'onglet extrascolaire

2/ Sélectionner le milieu d'accueil souhaité

3/ Cliquer sur le lien d'inscription ABCrèche lié à l'AES

Il vous suffit ensuite de compléter les différents renseignements demandés et votre inscription sera soumise à notre approbation avant de vous être confirmée définitivement.

En simultanément à cette inscription, vous recevrez un mail de la part d'ABCrèche, qui est notre nouveau logiciel de gestion depuis janvier 2024, pour vous proposer de créer un compte. Celui-ci vous permettra de pouvoir gérer l'ensemble des services extrascolaires IMAJE liés à l'inscription de votre enfant (données, facturation, QR Code, ...)

4/ Compléter et placer le plus rapidement possible, dans votre onglet « documents » (sur votre compte ABCrèche), les documents repris ci-dessous :

- **une composition de ménage** (à demander à l'administration communale) pour valider le tarif qui correspond à votre situation familiale
- **une procuration** reprenant les noms des personnes pouvant reprendre l'enfant en fin de période d'accueil
- **le document relatif au droit à l'image** mentionnant votre accord/refus sur l'utilisation du droit à l'image de votre enfant

Ces documents sont disponibles sur notre site internet IMAJE, sous l'onglet :

« Inscription AES ».

VI) Prix et modalités de paiement

Les tarifs varient en fonction du nombre d'enfants repris sur la composition de ménage et de la durée de fréquentation (cfr. Tableau ci-dessous).

	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	MERCREDI			JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
		-1h	+1h	+2h	-1h	-3h	+3h	
1 enfant à charge	1,50 €	1,50 €	2,70 €	3,70 €	1,50 €	4,00 €	6,00 €	10,00 €
2 enfants à charge	1,10 €	1,10 €	2,20 €	3,20€	1,10 €	3,00 €	4,50 €	7,50 €
3 enfants à charge et plus	0,80 €	0,80 €	1,90 €	2,90€	0,80 €	2,50 €	3,50 €	6,00 €
Pénalité en cas de non-respect de l'accueil flexible	1,00€							

Les présences des enfants sont comptabilisées à partir du moment où ceux-ci sont accueillis par nos équipes dans les tranches horaires d'accueil extrascolaire et ce, peu importe la durée de fréquentation. Les présences sont ensuite facturées en fonction de la tarification reprise ci-dessus.

La facturation se fait à chaque fin de mois via notre logiciel de gestion ABCrèche et les factures sont ensuite envoyées (par mail ou courrier) aux parents dans le courant du mois suivant. Tout retard de paiement entraînera des frais administratifs supplémentaires.

Les dépenses effectuées par les parents pour l'accueil de leurs enfants sont déductibles fiscalement, à certaines conditions. La réduction d'impôt s'élève à **45%** des dépenses, plafonnées à 14,40 € par jour. Une attestation est délivrée chaque année pour l'enfant ayant fréquenté l'extrascolaire pendant l'exercice fiscal écoulé, sous réserve du paiement intégral des frais de participation.

VII) Santé

Lors de l'inscription en ligne, I.M.A.J.E vous demandera de compléter certaines informations essentielles liées à la santé de votre enfant, celle-ci sont indispensables pour le bon fonctionnement de notre accueil et le bien-être de votre enfant.

Ces données seront utilisées pour le suivi journalier des enfants et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs d'I.M.A.J.E. et, le cas échéant, par les prestataires de soins consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, chaque parent a le droit de consulter ces données et de les modifier à tout moment.

Pour cela, il suffit de vous connecter à votre compte ABCrèche et suivre la démarche suivante :

- 1/ Cliquer sur l'onglet : « Enfants et inscriptions »
- 2/ Sélectionner l'enfant souhaité
- 3/ Rester sur « Profil »
- 4/ Descendre sur l'onglet : « Mesures »
- 5/ Cliquer sur « Remplir le formulaire médical »
- 6/ Sélectionner « OUI » pour de nouvelles informations santé
- 7/ Enregistrer les « Nouvelles informations santé » **et Sauvegarder**

Votre formulaire est alors envoyé et vous recevez ensuite une confirmation de la part d'ABCrèche comme quoi vos données ont été mises à jour.

En cas d'urgence, si nous sommes dans l'impossibilité de contacter les personnes renseignées sur la fiche santé, celles-ci autorisent I.M.A.J.E. et/ou le personnel médical à prendre toute mesure s'avérant nécessaire pour la santé de l'enfant.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun médicament ne pourra être administré sans attestation médicale. En effet, si votre enfant doit prendre un médicament quel qu'il soit, une attestation médicale reprenant bien la posologie, le mode d'administration et la fréquence doit obligatoirement nous parvenir.

A l'exception de la prise de Paracétamol, présent dans notre trousse de secours, qui sera administré pour tout enfant présentant une fièvre supérieure à 38,5°C (prise sous l'aisselle).

Cependant, si des symptômes de fièvre ou de maladies apparaissent pendant les heures d'accueil, vous en serez immédiatement informés afin de prendre les dispositions nécessaires.

VIII) Fin des activités

Seuls les parents sont autorisés à reprendre leur enfant.

En cas de séparation du couple, les deux parents ont le droit de reprendre l'enfant, sauf avis spécifique de justice. (La copie du jugement doit dès lors nous être fournie.)

La présence du parent en fin de journée, sur notre milieu d'accueil atteste de la reprise de responsabilité de l'enfant. Il en va de même pour l'accueil du matin, tant que l'enfant n'est pas dans le local d'accueil, il reste sous la responsabilité de ses parents.

Les heures d'arrivée et de départ des enfants, sont comptabilisées à partir du moment où l'enfant entre et/ou sort du milieu d'accueil.

Aucun enfant n'est autorisé à repartir seul au terme des activités, à moins qu'une demande écrite n'ait été communiquée aux éducateurs.

Cette demande doit préciser explicitement les modalités pratiques : dates ou période, heures exactes, récurrence Imaje se réserve le droit de refuser cette demande.

Dans tous les autres cas, les parents doivent remettre aux éducateurs une procuration, signée, mentionnant le nom des personnes autorisées à reprendre l'enfant.

IX) Repas et collations

Lors des temps d'accueil, le goûter est pris en charge par I.M.A.J.E. En revanche, le repas du mercredi midi doit être fourni par vos soins.

X) Imaje et images

Toutes les informations concernant le droit à l'image de l'enfant et la protection de sa vie privée se retrouvent dans le document « Imaje et images » téléchargeable sur le site internet sous l'onglet « Extrascolaire ».

Chaque parent doit notifier de manière explicite son accord ou désaccord en déposant la dernière page du document dûment complété sur son compte ABCrèche, dans l'onglet « documents » ou en le renvoyant au service de coordination extrascolaire.

XI) Effets personnels

Pour les plus petits, nous vous demandons, si nécessaire, de fournir les langes, les lingettes et des vêtements de rechange. Par ailleurs, si votre enfant fait la sieste le mercredi après-midi, nous vous demandons également de lui procurer ce qui favorise un sommeil paisible : couverture, doudou, tétine, ...

Nous vous suggérons d'indiquer le nom de votre enfant sur tous ses effets personnels afin d'éviter les pertes.

L'utilisation sur la structure de jeux personnels, d'argent de poche, de GSM, PSP, MP3, ... est formellement interdite et fera l'objet, le cas échéant, d'une confiscation.

I.M.A.J.E. décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels (vêtements, lunettes, appareils multimédias).

XII) Assurances

I.M.A.J.E. a contracté toutes les assurances requises, notamment en matière de fonctionnement et d'infrastructure. Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans l'établissement, par l'assurance en responsabilité civile du milieu d'accueil. Cette responsabilité ne peut toutefois être invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou négligence du milieu d'accueil.

XIII) Contact et informations complémentaires

Pour toute question ou information complémentaire, le service extrascolaire d'I.M.A.J.E. se tient à votre disposition aux numéros suivants :

- **Responsable du service extrascolaires I.M.A.J.E :**

- Nathalie VANDELOISE 081/ 40 91 87 - 0476/ 21 08 07
nathalie.vandeloise@imaje-interco.be

- **Coordinateurs extrascolaires :**

- Secteur Eghezée – Dinant :

Hélène LIGOT au 0471/ 66 21 65 – helene.ligot@imaje-interco.be

- Secteur Sambreville – Jemeppe :

Virginie DELPIRE au 0471/ 61 33 48 – virginie.delpire@imaje-interco.be

- Secteur Andenne – Namur – Sombreffe – Rochefort :

Laurence DIEGO BARAGANO au 0471/ 67 20 15 – laurence.diegoaragano@imaje-interco.be

Dans le souci d'améliorer la qualité de nos services, nous vous invitons, en tant que parent, à être acteur de ce projet et à être le relai du vécu de votre enfant au sein de nos structures.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et/ou suggestions.

Nous restons évidemment disponible pour toute question ou demande d'information complémentaire.